



## MAIRIE d'ESBARRES

### NOTE SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2023

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2313-1, L 3313-1 et L 4313-1 du CGCT relatifs à la publicité des budgets et des comptes.

Dans toutes les communes et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles, une présentation brève et synthétique retracant les informations financières essentielles devra être annexée au budget et au compte administratif de l'exercice.

Le compte administratif 2022 a été voté le 30 mars 2023 par le conseil municipal.

La balance générale au 31 décembre 2022 s'établit comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Résultat à fin 2022	395 932.07 €	140 300.48 €	536 232.55 €

Détail des restes à réaliser reportés au budget primitif :

Article 21318 : Autres bâtiments publics	85 800.00 €
Article 165 : Dépôts et cautionnements reçus	2 000.00 €
Article 2116 : Cimetière	37 500.00€
Article 21311 : Hôtel de ville	10 375.49
€	

## I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, dotations versées par l'Etat, et services du domaine (locations logements, terres). Ces recettes de fonctionnement prévisionnelles 2023 représentent 550 180.48 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées (entretien voirie ...), les subventions versées aux associations et les intérêts d'emprunt à payer.

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles 2023 représentent 401 961.00 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	139 100.00	Produits des services	32 970.00
Dépenses de personnel	91 800.00	Impôts et taxes	271 000.00
Autres charges	161 810.00	Dotations et participations	85 900.00
Charges financières	7 900.00	Autres recettes de gestion courante	20 010.00
Amortissements	1 351.00	Produits exceptionnels	
		Résultat reporté	140 300.48
Total général	<b>401 961.00</b>	Total général	<b>550 180.48</b>

c) La fiscalité

Les taux ont été votés comme suit avec une augmentation de 5%

. Taxe foncière sur le bâti	41.72 %
. Taxe foncière sur le non bâti	32.82 %
. Taxe d'habitation	8.24 %

## II. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

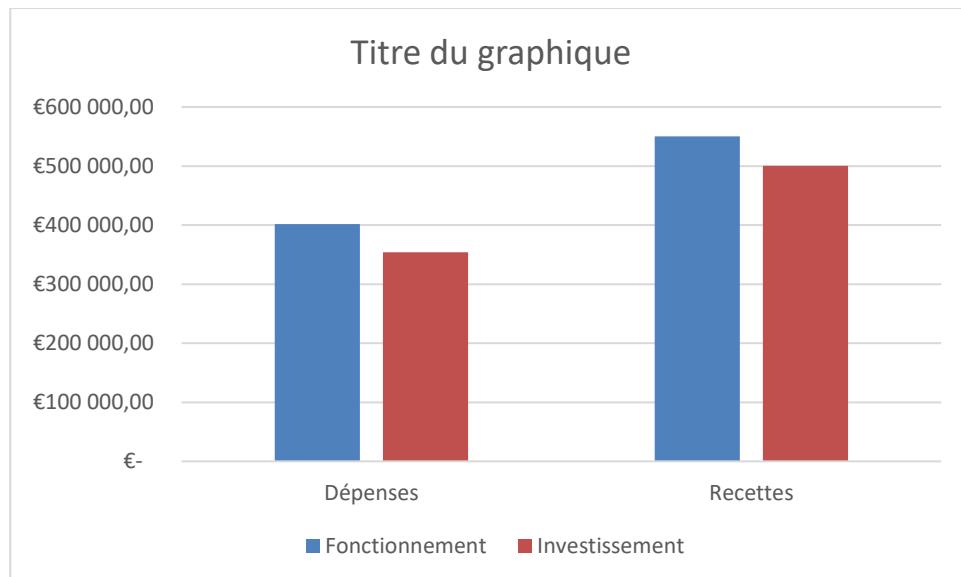
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

## Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	54 700.00	Investissement reporté	395 932.07
Achat, travaux bâtiments, terrains	268 000.00	FCTVA	7 000.00
Travaux voirie, réseaux	16 500.00	Subventions	81 000.00
Registres	1 500.00	Opération d'ordre	3 240.00
Autres dépenses	10 000.00	Amortissements	1 351.00
Opération d'ordre	3 240.00	Autres recettes	12 000.00
Total général	353 940.00	Total général	500 523.07

## III. Les données synthétiques – Récapitulation

### ***DEPENSES – RECETTES***



## IV. Les principaux ratios

La population totale d'Esbarres : source INSEE

01.01.2022	01.01.2023
697	688

Les effectifs de la collectivité :

01.01.2023	
Nombre	ETP
4	2.4

**① Dépenses de fonctionnement / population :**

Dépenses	BP 2023
401 961.00	584.24 €

**② Recettes de fonctionnement / population :**

Recettes	BP 2023
550 180.48	799.68 €

**③ Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement :**

Dépenses	BP 2023
91 800.00	22.83%

## V. Etat de la dette

Montant nominal	775 702.89 €
Capital restant dû au 31/12/2022	475 792.43 €
Annuités 2022	58 764.61 €

Fait à Esbarres, le 30 mars 2023

Le Maire,  
Stéphanie MEVOLHON